

Barème des honoraires de l'agence

Pour les immeubles, les honoraires de négociations à la charge de l'acquéreur ou à la charge du vendeur sont calculés TTC

PRIX DE VENTE COMMISSION COMPRISE	MONTANT DE LA COMMISSION TTC (TVA % incluse)
De 0 à 70 000€	9% maximum
De 70 000 à 90 000 €	8% maximum
De 90 000 à 110 000 €	7% maximum
De 110 000 à 200 000 €	6% maximum
De 200 000 à 350 000 €	5% maximum
Au-delà de 350 000 €	4% maximum

LES PRIX INDIQUES DANS NOS PUBLICITES INCLUENT LA COMMISSION DE L'AGENCE POUR LES HONORAIRES CHARGE VENDEUR.

Estimation
Offerte ou sur devis

Expertise
Sur devis

Ce barème définit toujours un montant maximum.

L'agence est libre de revoir à la baisse ses honoraires selon l'importance du contrat et du client.